

# SAINT-PERDON Salle Polyvalente

## Dimanche 21 JANVIER 2024

### VIDE-GRENIERS

Organisé par la Peña La Muleta  
Manifestation ouverte à tous (particuliers, associations, professionnels)

#### COUPON D'INSCRIPTION

NOM : ..... Prénom.....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Adresse mail : ..... Tél : ..... Portable : .....

**Particuliers / Professionnels (Rayer la mention inutile)**

#### Photocopie recto-verso :

De la carte d'identité                      Du permis de conduire                      Du passeport                      (cochez la case correspondante)

N° ..... délivré(e) le..... par : .....

N° d'immatriculation de votre véhicule : .....

**Pour les professionnels une copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce**

**TARIFS : 9 €** la table de 2 mètres                      nombre de table(s).....x 9€ = .....€

**PAIEMENT :** espèces                      chèques                      (à l'ordre de : Peña La Muleta Saint-Perdon)

**RESERVATION EMPLACEMENT :** oui                      non

Je soussigné(e)..... déclare avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers, j'en accepte les termes et certifie sur l'honneur n'avoir participé à plus de 1 vide greniers en 2024 celui-ci étant le deuxième.

Le..... à .....

Signature :

**Coupon à compléter et à retourner avant le 14 Janvier 24 à :**  
**Peña La Muleta, 20 place de la mairie 40090 Saint-Perdon**

#### Règlement Vide-Greniers

1. Cette manifestation est organisée par l'association « Peña la Muleta » de Saint-Perdon. Elle se déroulera le 21 janvier **de 9h à 18h**, dans la salle Polyvalente, et à l'extérieur.
2. **Installation de 7h à 9h**, respectez votre emplacement. Passé cet horaire, les organisateurs se donnent le droit d'utiliser l'emplacement réservé.
3. Sont interdits à la vente les animaux .
4. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables notamment en cas de perte, casse, vol, détérioration ou des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.
5. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.
6. Pour que votre inscription soit prise en compte et validée, vous devez faire parvenir à l'association avant le 14 jan 2024 **le paiement de votre emplacement, cette fiche complétée et signée ainsi que la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité** (pour les professionnels une copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce). En cas de places disponibles l'inscription sera acceptée le jour même
7. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription sauf en cas d'annulation par les organisateurs. En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés seront rendus sans intérêts et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.
8. L'encadrement de la manifestation est assuré par les membres de l'organisation.

**Pour tout renseignement, contacter le 07 66 06 78 29**